

14 mesures

pour soutenir et relancer
l'économie de la province
de Luxembourg



INTRODUCTION

Dans le cadre de cette crise Covid-19, nous avons identifié une série d'actions et de projets à mettre en œuvre afin d'atténuer les effets de cette crise sur notre économie provinciale et de relancer cette dernière au plus vite.

Certains projets ou actions sont inédits, d'autres constituent l'actualisation et la priorisation de projets déjà évoqués. Chaque action est déclinée au travers des mesures ci-après.

Il convient de noter tout particulièrement que la mise en œuvre fructueuse de ces mesures dépend tout particulièrement de l'appui et de l'implication de tous les acteurs impliqués (Communes, Province, CCILB, UCM, ...) mais aussi singulièrement dans le cadre des procédures légales (permis, autorisations, marchés publics, etc.).

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| MESURE 1 - Reporter les loyers pour les locataires non institutionnels de nos infrastructures IDELUX Développement | 5 |
| MESURE 2 - Octroyer une franchise de 6 mois sur le remboursement en capital pour les entreprises bénéficiant d'un leasing IDELUX Finances..... | 6 |
| MESURE 3 - Octroyer une franchise de 6 mois sur le remboursement en capital pour les entreprises du portefeuille de Luxembourg Développement | 7 |
| MESURE 4 - Soutenir financièrement les TPE en difficulté | 9 |
| MESURE 5 - Soutenir financièrement les indépendants en difficulté | 11 |
| MESURE 6 - Soutenir la consommation locale, et notamment dans le secteur touristique/HoReCa, sur l'ensemble de la province de Luxembourg | 13 |
| MESURE 7 - Identifier les besoins nouveaux des entreprises de nos parcs d'activités économiques par des contacts personnalisés | 15 |
| MESURE 8 - Identifier les besoins nouveaux des communes par des contacts personnalisés | 17 |
| MESURE 9 - Favoriser la transition numérique dans les communes en créant une nouvelle centrale d'achats « smart » | 18 |
| MESURE 10 - Consolider/renforcer la dynamique de circuits courts dans le secteur agroalimentaire..... | 20 |
| MESURE 11 - Accélérer la numérisation des entreprises en faisant de Galaxia un centre de référence cybersécurité | 22 |
| MESURE 12 - Proposer un nouveau concept d'hébergement pour seniors..... | 24 |
| MESURE 13 - Lancer un vaste programme de construction de bâtiments relais à l'usage des entreprises | 27 |
| MESURE 14 - Participer financièrement aux aides de la Province en matière d'accompagnement d'entreprises | 31 |

MESURE 1

Reporter les loyers pour les locataires non institutionnels de nos infrastructures IDELUX Développement

1. CONTEXTE

Dans le contexte actuel de crise, un contact a été pris avec la très grande majorité des 69 locataires des infrastructures d'IDELUX Développement afin de déterminer l'impact de cette crise sur leur situation économique actuelle et leur développement futur.

La solution la plus efficace et la plus rapide consiste à soulager la trésorerie de nos locataires en reportant le paiement des loyers pendant 3 mois (à savoir avril, mai et juin 2020). Concrètement, cette décision consiste à étaler le paiement de ces trois mois de loyer sur une durée de 10 mois, de novembre 2020 à août 2021 inclus. Le paiement normal des loyers reprendra ainsi en juillet 2020, et à partir de novembre 2020, viendra s'y ajouter le montant de ces trois mois de loyer, et ce, sans intérêt, selon un plan de remboursement établi pour chaque entreprise.

Ces trois mois de loyers, soit maximum 682.695,00 € (227.565 € mensuellement), sont temporairement pris en charge par le Fonds d'expansion économique constitué au sein d'IDELUX Développement par les communes et la Province.

Ces loyers seront ensuite récupérés auprès des locataires afin de reconstituer le Fonds d'expansion économique, et ce, sur base d'un plan d'apurement échelonné de novembre 2020 à juin 2021. Ce plan de remboursement pourra être aménagé au cas par cas en fonction de la situation du locataire sans pour autant dépasser l'année 2021 sans accord préalable du Conseil d'administration. L'irrécouvrabilité éventuelle d'un locataire est garantie par le Fonds d'expansion économique.

2. OBJECTIF

Soulager la trésorerie des entreprises locataires qui le souhaitent en leur permettant de consacrer leurs liquidités aux urgences liées à cette crise.

3. ACTION

Suite à l'approbation de cette proposition par le Conseil d'administration du 3 avril dernier, un courrier a été envoyé aux entreprises. Les premiers reports sont effectifs.

4. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

IDELUX DÉVELOPPEMENT

5. MONTANT DÉPLOYÉ

682.695,00 € MAXIMUM

MESURE 2

Octroyer une franchise de 6 mois sur le remboursement en capital pour les entreprises bénéficiant d'un leasing IDELUX Finances

1. CONTEXTE

La crise du Covid-19 touche lourdement la Belgique, sa population et ses entreprises. Celles du portefeuille IDELUX Finances ne sont pas épargnées et sont impactées négativement dans leur activité et leur trésorerie. Dans ce cadre et bien que les factures viennent d'être émises selon les plans de remboursement conventionnels, le prélèvement automatique des échéances de loyer au 31/03/2020 via domiciliation bancaire n'a pas été actionné afin de permettre une certaine souplesse.

Afin de marquer notre soutien aux entreprises du portefeuille et de soulager leur trésorerie, le Conseil d'administration a décidé l'octroi d'une franchise de remboursement en capital de 6 mois portant sur la période du 01/01/2020 au 30/06/2020. Cette franchise permettra d'alléger sensiblement les échéances des leasings tombant au 31/03/2020 et au 30/06/2020. Le remboursement du capital couvert par la franchise sera réétabli sur la durée restante du leasing.

Cette mesure est valable pour tous les financements du portefeuille. Toutefois, elle n'est appliquée pour les dossiers en pool que moyennant un accord similaire de la part des acteurs bancaires impliqués afin de maintenir une égalité de traitement entre partenaires.

Financièrement, cette mesure représente environ 5 M€ qui ne rentreront pas dans les caisses de l'Intercommunale aux échéances prévues. Nous devrons donc, pour honorer les échéances de nos propres crédits, tirer sur les lignes actuellement ouvertes. L'impact de notre effort sera donc étalé sur les 15 années de remboursement desdites lignes.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres mesures pourront être envisagées.

Si certaines entreprises ne souhaitent pas bénéficier de la mesure et, par conséquent, poursuivre les paiements selon le plan de remboursement théorique, elles peuvent évidemment nous en informer et procéder aux paiements habituels. Dans le cas inverse, si la mesure se révèle insuffisante compte tenu de la situation spécifique de certaines entreprises, nous étudierons des solutions alternatives tenant compte des arguments concrets justifiant la demande.

2. OBJECTIF

Soulager la trésorerie des entreprises clientes qui le souhaitent en leur permettant de consacrer leurs liquidités aux urgences liées à cette crise.

3. ACTION

Suite à l'approbation de cette proposition par le Conseil d'administration du 3 avril dernier, un courrier a été envoyé aux entreprises. Les premiers reports sont effectifs.

4. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

IDELEX FINANCES

5. MONTANT DÉPLOYÉ

5 M€

MESURE 3

Octroyer une franchise de 6 mois sur le remboursement en capital pour les entreprises du portefeuille de Luxembourg Développement

1. CONTEXTE

La crise du Covid-19 touche lourdement la Belgique, sa population et ses entreprises. Celles du portefeuille de Luxembourg Développement ne sont pas épargnées et sont impactées négativement dans leur activité et leur trésorerie. Hormis pour quelques dossiers facturés selon des échéances mensuelles, nos dossiers font l'objet d'une facturation semestrielle de sorte que nos entreprises n'ont pas encore dû payer quoi que ce soit à notre Groupe depuis le début de la période de confinement.

Afin de marquer notre soutien aux entreprises du portefeuille et de soulager leur trésorerie, nous octroyons une franchise de remboursement en capital de 6 mois portant sur la période du 01/01/2020 au 30/06/2020. Cette franchise permet d'alléger sensiblement l'échéance des financements tombant au 30/06/2020. Le remboursement du capital couvert par la franchise est réétabli sur la durée restante du financement sans allongement de la durée.

Cette mesure est valable pour tous les financements du portefeuille qui impliquent un remboursement de capital régulier, soit pas les interventions en capital.

En outre, les sociétés disposant déjà d'une franchise en capital ont la possibilité de voir cette franchise prorogée de six mois.

| Étiquettes de lignes | Nombre de dossier | Intérêt* 06/2020 | Remb capital à franchiser |
|----------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|
| LD | 47 | 81.432,53 | 205.323,44 |
| LDE | 29 | 73.831,09 | 336.786,67 |
| LDE2 | 25 | 76.723,78 | 183.864,55 |
| Total général | 101 | 231.987,40 | 725.974,67 |

Financièrement, cette mesure représente environ 726.000 € qui ne rentrera pas dans les caisses de Luxembourg Développement aux échéances prévues. Dans la mesure où nous n'avons aucun remboursement de nos propres dettes à honorer, cette mesure n'aura d'autre impact que celui de diminuer à due concurrence notre capacité d'investissement. Compte tenu de notre position de trésorerie actuelle, ceci ne devrait pas être pénalisant.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres mesures pourront être envisagées.

Si certaines entreprises ne souhaitent pas bénéficier de la mesure et, par conséquent, poursuivre les paiements selon le plan de remboursement théorique, elles peuvent évidemment nous en informer et procéder aux paiements habituels. Dans le cas inverse, si la mesure se révèle insuffisante compte tenu de la situation spécifique de certaines entreprises, nous étudierons des solutions alternatives tenant compte des arguments concrets justifiant la demande.

Parallèlement à la mesure proposée au sein du Groupe Luxembourg Développement, le Gouvernement wallon et les différents outils financiers (SRIW, Sogepa et Sowalfin) ont pris différentes mesures au rang desquelles on retrouve le report en fin de contrat d'une trimestrialité (31/03/20) en capital et intérêts sans coût pour l'entreprise.

2. OBJECTIF

Soulager la trésorerie des entreprises locataires qui le souhaitent en leur permettant de consacrer leurs liquidités aux urgences liées à cette crise.

3. ACTION

Suite à l'approbation de cette proposition par le Conseil d'administration du 21 avril dernier, un courrier a été envoyé aux entreprises. Les premiers reports sont effectifs.

4. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

LUXEMBOURG DÉVELOPPEMENT

5. MONTANT DÉPLOYÉ

726.000 €

MESURE 4

Soutenir financièrement les TPE en difficulté

1. CONTEXTE

La crise du Covid-19 touche lourdement les entreprises. Celles de la province de Luxembourg ne sont pas épargnées et sont impactées négativement dans leur activité et leur trésorerie. Dans ce cadre, les différents pouvoirs publics s'interrogent sur la manière la plus adéquate de les soutenir en vue de les aider à passer le cap du confinement.

À côté de diverses mesures fédérales ou régionales (report de paiement, droit passerelle, chômage temporaire, subventions, garantie pour nouveaux crédits, ...), les institutions financières octroient des reports de paiement de crédit et des crédits-ponts tandis que les outils financiers wallons (SRIW, Sowalfin, Sogepa) font aussi des efforts en termes d'octroi de garanties ou de crédits (prêts ricochet).

2. OBJECTIF

Afin de pouvoir soutenir aussi les entreprises non encore clientes des différents outils du Groupe, un mécanisme de financement visant à renforcer la trésorerie des TPE via l'octroi d'un crédit à taux préférentiel et d'accès simplifié est mis en place par Luxembourg Développement avec le concours indispensable d'IDELUX Développement via le Fonds d'expansion économique.

3. DÉVELOPPEMENT

Ce mécanisme extrêmement standardisé est basé sur l'octroi, à toute TPE qui en fait la demande et répond aux critères imposés (voir ci-dessous), d'un prêt subordonné de 10 K€ au taux de 1,25 % d'une durée globale de 24 mois, en ce compris 6 mois de franchise de remboursement en capital. La mesure est disponible durant deux mois (juin et juillet 2020) et jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible (voir ci-dessous).

Les critères d'octroi sont les suivants :

- Être structurée en société commerciale.
- Être considérée comme TPE (selon la dernière clôture comptable approuvée : max 10 ETP ; chiffre d'affaires < 2 M€ ; total de bilan < 2 M€).
- Ne pas faire partie des secteurs banques, assurances ou professions libérales.
- Être considérée comme saine avant la crise (selon la dernière clôture comptable approuvée : fonds propres \geq capital libéré ; résultat net > 0 ; cash flow $>$ dettes à plus d'un an échéant dans l'année).

Les dossiers seront promotionnés et analysés sur base des critères ci-dessus par les équipes d'IDELUX Développement. Ils seront mis en œuvre selon un process standard (convention et tableau de remboursement standard non négociables) par les équipes de Luxembourg Développement.

Dans le cadre des métiers traditionnels, Luxembourg Développement peut évidemment continuer à étudier les dossiers hors standard ou pour lesquels le besoin est plus important, tandis qu'IDELUX Finances continuera à se pencher sur les dossiers à problématique immobilière.

Concrètement, un fonds global de 2 M€ (soit 200 dossiers) va être constitué au sein de Luxembourg Développement en vue de l'opérationnalisation de cette mesure. Ce fonds sera basé sur l'octroi d'une avance conditionnellement remboursable de 1 M€ par le Fonds

d'expansion économique d'IDELUX Développement et 1 M€ des moyens de Luxembourg Développement. Afin de pouvoir maintenir un taux bas (1,25 %) compatible avec les contraintes de fonctionnement de Luxembourg Développement, l'avance conditionnellement remboursable d'IDELUX Développement ne sera pas rémunérée.

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELUX Développement - Luxembourg Développement

5. MONTANT DÉPLOYÉ

2 M€

MESURE 5

Soutenir financièrement les indépendants en difficulté

1. CONTEXTE

La crise du Covid-19 touche lourdement les indépendants. Ceux de la province de Luxembourg ne sont pas épargnés et ils sont impactés négativement dans leur activité et leur trésorerie. Dans ce cadre, les différents pouvoirs publics s'interrogent sur la manière la plus adéquate de les soutenir en vue de les aider à passer le cap du confinement.

À côté de diverses mesures fédérales ou régionales (report de paiement, droit passerelle, chômage temporaire, subventions, garantie pour nouveaux crédits, ...), les institutions financières octroient des reports de paiement de crédit et des crédits-ponts tandis que les outils financiers wallons (SRIW, Sowalfin, Sogepa) font aussi des efforts en termes d'octroi de garanties ou de crédits (prêts ricochet).

2. OBJECTIF

Afin de pouvoir soutenir aussi les indépendants, un mécanisme de financement visant à renforcer leur trésorerie via l'octroi d'un crédit à taux préférentiel et d'accès simplifié sera mis en place par IDELUX Finances (assimilé à un établissement financier, ce qui simplifie fortement la problématique de perception du précompte mobilier) avec le concours financier indispensable de la Province et des communes au travers du Fonds d'expansion économique qu'elles ont constitué en IDELUX Développement.

3. DÉVELOPPEMENT

Ce mécanisme extrêmement standardisé est basé sur l'octroi, à tout indépendant qui en fera la demande et répondra aux critères imposés (voir ci-dessous), d'un prêt de 10 K€ au taux de 1,25 % d'une durée globale de 24 mois, en ce compris 6 mois de franchise de remboursement en capital. La mesure est disponible durant deux mois (juin et juillet 2020) et jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible (voir ci-dessous).

Les critères d'octroi sont les suivants :

- Attester sur l'honneur être dans un état de nécessité pour avoir été gravement impacté dans ses activités professionnelles par les mesures de confinement imposées pour lutter contre la crise du Covid-19.
- Fournir une attestation démontrant le bénéfice complet du droit passerelle.
- Ne pas faire partie des secteurs banques ou assurances.

Les dossiers seront promotionnés et analysés sur base des critères ci-dessus par les équipes d'IDELUX Développement. Ils seront mis en œuvre selon un process standard (convention et tableau de remboursement standard non négociables) par les équipes d'IDELUX Finances.

Concrètement, un fonds global de 1 M€ (soit 100 dossiers) va être constitué au sein d'IDELUX Finances en vue de l'opérationnalisation de cette mesure. Ce fonds sera basé sur l'octroi d'une avance conditionnellement remboursable de 1 M€ par le Fonds d'expansion économique d'IDELUX Développement. Compte tenu du contexte, l'avance conditionnellement remboursable d'IDELUX Développement ne sera pas rémunérée.

L'avance conditionnellement remboursable octroyée par IDELUX Développement ne sera remboursée au terme de la durée de l'opération que dans la mesure où l'indépendant bénéficiaire aura remboursé IDELUX Finances. À défaut, le solde restant dû perdu par IDELUX Finances fera l'objet d'un abandon de créance de la part d'IDELUX Développement.

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELEX Développement - IDELEX Finances - Luxembourg Développement

5. MONTANT DÉPLOYÉ

1 M€

MESURE 6

Soutenir la consommation locale, et notamment dans le secteur touristique/HoReCa, sur l'ensemble de la province de Luxembourg

1. CONTEXTE

Avec ses 2.733.000 nuitées, soit 35 % des nuitées wallonnes (chiffres 2018), la province de Luxembourg reste (actuellement du moins) la première province touristique de Wallonie.

Néanmoins, ce secteur essentiel à l'économie provinciale se fragilise, et ce, même avant la crise actuelle du Covid-19, notamment en raison de la concurrence d'autres territoires.

Ainsi, la province de Luxembourg a perdu plus 300.000 nuitées/an en une dizaine d'années. Les conséquences sont de nature systémique et impactent des pans entiers de l'économie provinciale : HoReCa, attractions et musées, immobilier de loisir, construction, commerces de détail, transports, ...

Ceci étant rappelé, il ne semble guère nécessaire d'expliquer longuement que la crise du Covid-19 est une effroyable menace sur la plupart des acteurs de ce secteur du tourisme et de l'HoReCa. Le confinement représente un arrêt complet des activités et du chiffre d'affaires et ce secteur sera sans doute parmi les derniers à être réactivé. L'impact sur notre économie provinciale est donc très lourd. Par répercussion, l'impact social est et sera aussi considérable.

Par ailleurs, il faut aussi observer un autre élément qui peut constituer une « opportunité » à saisir. Tout semble en effet indiquer que le post-confinement (progressif) risque clairement de limiter les voyages et vacances à l'étranger durant l'été. En effet, certains pays comme l'Espagne évoquent une interdiction d'entrer ou de sortir de ses frontières. Il en sera peut-être de même d'autres États. De plus, et même si les interdictions devaient être limitées, il est à craindre que les voyages en avion soient plus compliqués, voire parfois aléatoires sinon impossibles. Enfin, pour différentes raisons dont la prudence, un nombre significatif de Belges n'auront guère l'envie de voyager à l'étranger.

Ainsi, et que ce soit pour des raisons réglementaires, logistiques ou par manque d'envie, il est vraisemblable que, cet été, une part de « vacanciers » bien plus importante que par le passé choisira ou sera « contrainte » de passer ses vacances en Belgique.

Deux autres éléments de contexte doivent être intégrés.

D'une part, il faut souligner l'initiative de la Province de lancer dès le mois de juin une campagne de promotion sur la consommation locale. Cette campagne sera déployée via différents médias (TVLux, journaux, ...) à l'échelle provinciale, sera multisectorielle, donc visera aussi le tourisme/HoReCa. Il conviendra que l'initiative moyen/long terme ci-après détaillée soit réalisée en cohérence avec celle de la Province et que les deux ne se « télescopent » pas.

D'autre part, il semble que l'attrait de la province de Luxembourg sera assez naturel en juillet et août (notamment au travers de la marque « Ardenne »).

2. OBJECTIF

Soutenir sur le court terme un redémarrage ainsi qu'une fidélisation les plus importants possible du secteur touristique/HoReCa en province de Luxembourg et améliorer l'attractivité de la province (vu le contexte ci-avant évoqué) en se mettant en capacité de lancer en juin une campagne provinciale multisectorielle sur le thème « consommer local ».

Sur le moyen/long terme, il conviendra de rester attentifs à l'opportunité de mettre en œuvre une campagne de promotion nationale sur l'attractivité touristique/HoReCa de notre province.

3. DÉVELOPPEMENT

Sur le court terme, il est proposé à la Province un partenariat dont l'objet est que les équipes d'IDELUX Développement et d'IDELUX Projets publics s'impliquent à côté de celles de la Province à la mise en place de la campagne de promotion provinciale dont question ci-avant, campagne destinée à être lancée en juin.

Le coût de cette campagne évaluée initialement à 150 .000 € par la Province sera majoré d'un montant équivalent pris en charge par IDELUX Développement, l'autre moitié étant financée par la Province. Le principe est donc que pour un euro provincial, un euro soit apporté par IDELUX Développement via le Fonds d'expansion économique.

Cette campagne aura pour objet de valoriser auprès des habitants de la province les producteurs luxembourgeois de biens et services. Elle ne sera donc pas restreinte au secteur touristique/HoReCa.

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELUX Développement – IDELUX Projets publics - Province de Luxembourg

5. MONTANT DÉPLOYÉ

300.000 €

MESURE 7

Identifier les besoins nouveaux des entreprises de nos parcs d'activités économiques par des contacts personnalisés

1. CONTEXTE

IDELEX Développement gère 51 parcs d'activités économiques répartis sur le territoire de la province de Luxembourg. Au sein de ces parcs, 650 entreprises exercent une activité et occupent près de 12.500 emplois.

Le plan stratégique 2020-2022 prévoit de renforcer encore la proximité avec les entreprises :

- d'une part en touchant 75 % des entreprises de nos parcs cette année, 100 % l'année suivante ;
- d'autre part en interrogeant ces entreprises quant à leurs activités, leurs projets, leurs éventuels besoins, ceci en vue d'identifier, le cas échéant, les réponses que nous pourrions leur apporter, éventuellement via de nouveaux services.

La situation actuelle de pandémie a et aura des impacts évidents sur le monde économique, divergents néanmoins d'un secteur à l'autre. Mais toutes les entreprises sont, de près ou de loin, touchées par la crise sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs semaines. Et la crise économique annoncée pour les mois à venir, lorsque la dimension sanitaire sera réglée, aura des répercussions importantes pour toutes les entreprises.

2. OBJECTIF

Contacter les 650 entreprises de nos parcs d'activités économiques afin d'étudier avec elles comment cette crise liée à la pandémie est ressentie, en quoi et dans quelle mesure leurs activités sont/seront impactées, et surtout identifier avec elles leurs besoins en termes de nouvelles lignes d'accompagnement, par exemple, et à l'instar de ce qui est présenté à la mesure 9 pour ce qui concerne la centrale d'achats « smart » pour les communes, une attention particulière sera réservée aux besoins numériques des entreprises.

Par ailleurs, une attention toute particulière sera réservée aux lignes d'accompagnement qui se dessinent dans le cadre de la démarche initiée par la Sowalfin avec l'ensemble des opérateurs d'accompagnement économique wallons et de la province de Luxembourg.

Implicitement, nous voulons leur montrer que nous sommes attentifs à cette situation particulière et à leurs côtés en tant que partenaire des entreprises.

Bien évidemment, nous ne manquerons pas de mettre en œuvre cette mesure dans un climat de partenariat avec les autres opérateurs économiques. Ainsi, par exemple, nous leur transmettrons les besoins identifiés qui sont en lien avec leurs métiers ainsi que les références des entreprises concernées.

3. DÉVELOPPEMENT

- Définir un guide d'entretien.
- Répartir les entreprises par conseiller entreprises selon une clé géographique pour le Pôle implantation et sectorielle pour le Pôle accompagnement.
- Envoyer un mail global expliquant la démarche (par groupe d'entreprises pour éviter un trop grand écart temporel entre la réception de l'email et le contact téléphonique).

- Prendre des contacts téléphoniques (et relances) par les conseillers entreprises : entre le 4 mai et le 29 mai.
- Faire la synthèse des demandes, besoins, etc. : juin.

Nous sommes conscients qu'il sera impossible de toucher l'ensemble des entreprises car certaines ont arrêté leurs activités ou ont d'autres priorités, et qu'il est parfois difficile de toucher le dirigeant apte à répondre à nos questions. Nous nous fixons comme objectif d'avoir 70 % de réponses.

4. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

IDELEX Développement

5. MONTANT DÉPLOYÉ

70.000 €

MESURE 8

Identifier les besoins nouveaux des communes par des contacts personnalisés

1. CONTEXTE

À l'instar des contacts avec l'ensemble des entreprises de nos parcs d'activités, il nous est apparu important de contacter l'ensemble des communes de la province pour, dans ces moments de crise :

- leur rappeler que nous sommes à leurs côtés et à leur disposition pour les accompagner dans toute démarche,
- les interroger sur d'éventuels nouveaux besoins qui découleraient notamment de la situation vécue.

Pour rappel, un des objectifs 2020 du plan stratégique 2020-2022 est de présenter à notre Conseil d'administration la cartographie des nouveaux besoins émanant des communes.

2. DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE

Un contact téléphonique personnalisé est prévu avec l'ensemble des bourgmestres et/ou échevins, sur base du canevas d'entretien suivant :

- rappel du fait qu'IDELUX Projets publics est aux côtés des communes et à leur complète disposition,
- explication des 2 mailings envoyés en avril (enquête smart et identification de terrains pour des développements touristiques), en attirant leur attention sur les objectifs de ces démarches,
- passage en revue des dossiers en cours pour vérifier que tout se déroule normalement et/ou rappel rapide des domaines d'intervention d'IDELUX Projets publics,
- questionnement sur les nouveaux besoins éventuels qui émergeraient suite à la crise du Covid-19 ou pour d'autres raisons.

Les prestations prévues sont à effectuer par IDELUX Projets publics et sont intégrées aux démarches prospectives prévues dans le plan stratégique.

3. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

IDELUX Projets publics

4. MONTANT DÉPLOYÉ

5.000 € (frais de personnel)

MESURE 9

Favoriser la transition numérique dans les communes en créant une nouvelle centrale d'achats « smart »

1. CONTEXTE

La crise du Covid-19 démontre à souhait l'importance des outils numériques dans tous les domaines, différents articles prospectifs prévoyant leur explosion et leur intégration dans des secteurs de plus en plus variés : monde du travail, immobilier, enseignement, commerce, santé, administration, ...

Dans ce cadre, nous souhaitons accélérer et amplifier notre action d'accompagnement de la transition numérique, tant au niveau des communes que des entreprises.

Au niveau des communes, nous envisagions lancer une seconde centrale d'achats au terme de la durée de validité de la première, soit en novembre 2022. Au regard de la conjoncture et pour répondre au plus vite aux besoins de nos associés, nous avons réorganisé nos priorités en lançant courant avril les démarches pour créer cette nouvelle centrale d'achats.

2. DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE

Au niveau des communes et de nos partenaires publics, pour préparer la rédaction d'une seconde centrale d'achats, nous avons élaboré un questionnaire visant à :

- objectiver l'intérêt des solutions numériques reprises dans notre première centrale d'achats,
- identifier les nouveaux besoins, dont ceux découlant le cas échéant de la crise du Covid-19.

Les solutions proposées dans la première centrale d'achats (e-guichet, communication numérique des écoles vers les parents, notifications envoyées aux citoyens via application mobile, ...) ou intégrables dans une seconde (solutions de télétravail et vidéoconférence, cybersécurité, utilisation des canaux de communication numériques, ...) peuvent indéniablement apporter des réponses à une situation telle que celle engendrée par la pandémie du Covid-19.

Ce questionnaire sera envoyé par mail à l'attention des bourgmestres et des directeurs généraux, une seule réponse coordonnée étant attendue par commune.

Sur base des besoins de nos partenaires, nous préparerons le cahier des charges de la nouvelle centrale d'achats.

Au niveau des entreprises, nous souhaitons contacter l'ensemble des entreprises présentes sur nos parcs d'activités (cf. mesure spécifique). Dans le cadre de ces contacts, nul doute que des besoins numériques seront exprimés, besoins qui pourraient également faire l'objet d'une centrale d'achats pour permettre aux entreprises de bénéficier de conseils et d'économies d'échelle.

3. ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

Au niveau des communes, les prestations relatives à la mise en place d'une seconde centrale d'achats sont effectuées par IDELUX Projets publics et seront répercutées, lors de chaque commande, selon les mêmes modalités que dans le cadre de la première centrale.

Pour rappel, les frais relatifs à l'assistance d'IDELUX Projets publics sont rémunérés au *time report*, une estimation non engageante de l'ordre 3.000 € HTVA par commande étant

annoncée. Ces prestations couvrent notamment la réunion de lancement, la rédaction du bon de commande, l'analyse de l'offre, la préparation des documents administratifs et le suivi de projet en phase d'exécution.

En termes de calendrier, les étapes suivantes sont prévues :

- Avril 2020 ; envoi du questionnaire aux communes.
- Juin 2020 : analyse des réponses.
- Été 2020 : rédaction du cahier des charges.
- Septembre : publication du marché.
- Novembre 2020 : notification des marchés et approbation des conventions d'adhésion par les communes intéressées.
- Fin 2020 – début 2021 : possibilité de passer des nouvelles commandes.

4. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

IDELEX Projets publics

5. MONTANT DÉPLOYÉ

30.000 € (frais de personnel)

MESURE 10

Consolider/renforcer la dynamique de circuits courts dans le secteur agroalimentaire

1. CONTEXTE

Le plan stratégique 2020-2022 prévoit un axe sur le renforcement de nos 5 écosystèmes prioritaires, dont celui de l'agroalimentaire.

La situation actuelle de la pandémie de Covid-19 a mis en lumière, si c'était encore nécessaire, notre dépendance à la consommation et nous a prouvé à quel point nous sommes vulnérables face à des éléments extérieurs tels que ceux que nous connaissons aujourd'hui. Cette crise aura, c'est certain, un impact sur nos modes de consommation et notre volonté d'acheter local.

Le caractère rural de notre province est un atout pour la production locale et les initiatives de circuits courts. D'un autre côté, la distance géographique rend parfois l'acheminement et l'approvisionnement de ces produits difficiles. Il n'est pas évident de trouver des alternatives aux supermarchés, l'offre de petits commerçants étant moins grande que dans les autres villes belges. Cette disparité des offres de produits locaux rend la tâche plus complexe. Il faut parfois parcourir quelques dizaines de kilomètres pour faire l'ensemble de ses courses (boulanger, boucher, poissonnier, fromager... ne sont pas tous regroupés). Cette difficulté tend à être exacerbée par le peu de canaux de communication concernant le secteur du « manger local ».

2. OBJECTIF

L'objectif de ce projet vise à aider les producteurs locaux, dynamiser la logique circuits courts et mettre en relation les producteurs locaux et les consommateurs luxembourgeois afin de diversifier les sources d'approvisionnement et d'aider à tendre vers une plus grande autonomie alimentaire pour la province de Luxembourg.

Compte tenu du fait que de nombreuses initiatives existent déjà et que de nombreux acteurs sont déjà actifs sur cette thématique, cette mesure vise dans un premier temps à étudier l'intérêt et les besoins non rencontrés du marché tant au niveau des producteurs locaux que des consommateurs finaux.

La mise en place d'une plateforme e-commerce sera également étudiée.

3. DÉVELOPPEMENT

Sur base d'un relevé de l'existant à réaliser et de discussions avec les opérateurs actifs sur des périmètres variables (ADL, GAL, communes, privés, organismes communaux, provinciaux, régionaux, Wagralim, ...), nous testerons les attentes des parties prenantes pour définir notre projet afin de pouvoir, dans un second temps, développer une infrastructure test de type « halle » ou toute autre infrastructure en adéquation avec le besoin du secteur.

Le projet vise, a priori, à mettre à disposition des habitants d'une zone géographique de la province du Luxembourg un lieu de rencontre couvert, sans obligation de consommation et proche de son habitat. Dans ce lieu de rencontre, le client aura la possibilité de faire son marché en produits et savoir-faire locaux.

La création d'une communauté sera centrale à ce projet.

Afin de rendre le lieu convivial, il faut qu'il donne envie. C'est pourquoi, nous pensons que ce bâtiment devrait être un bâtiment remarquable.

Les halles doivent permettre d'une part de faire son marché. Il faut donc une belle offre de produits locaux et la mise en avant de producteur de la région. Cette offre doit varier en fonction

des saisons et les producteurs saisonniers peuvent également varier. D'autre part, les halles doivent également permettre aux gens de se retrouver autour d'un verre et de quoi grignoter. La nourriture doit y être de qualité et variée.

Les halles peuvent aussi héberger d'autres projets (outils pour les producteurs (cuisine partagée, bocalerie, conserverie, huilerie, ...)) mais sans que l'infrastructure dédiée à l'activité principale ne soit modifiée.

Ce projet sera développé sous l'angle immobilier par IDELUX Projets publics dans le cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage communal ou pluricommunal. Les projets seront également gérés par les structures communales.

Notons que la possibilité d'une démarche e-commerce sera étudiée. Elle consistera à mettre en place une plateforme internet où les consommateurs pourront commander leurs produits provinciaux.

Il faut enfin souligner que les initiatives déjà prises ou en cours par la Province ou d'autres institutions (notamment le CER) seront intégrées dans cette démarche, ceci afin d'éviter des doublons. De même, il sera tenu compte du programme de création de halls relais agricoles avec une attention particulière aux difficultés rencontrées à rassembler les fonds nécessaires à financer la quote-part non subsidiée.

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELEX Développement - IDELUX Projets publics – Province de Luxembourg – CER

5. MONTANT DÉPLOYÉ

13.000 €

MESURE 11

Accélérer la numérisation des entreprises en faisant de Galaxia un centre de référence cybersécurité

1. CONTEXTE

La crise Covid-19 démontre l'importance sans cesse croissante de la numérisation de pans entiers de l'économie. Parallèlement, la protection des données va devenir un enjeu de plus en plus important.

Un appel à projets du Service Public Wallon Économie Emploi Recherche (SPW EER) vise à sélectionner des « Digital Innovation Hubs » au niveau wallon pour concourir ensuite au niveau européen et y être reconnus comme centres d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises wallonnes. Seuls 3 DIH wallons au maximum seront retenus. Les thématiques Cybersécurité, Calcul Haute performance et IA (big data), et les secteurs industriels en général et spatial en particulier, sont nommément cités dans l'appel.

2. OBJECTIF

Positionner le binôme Galaxia-Redu d'une façon appropriée par rapport à l'appel à projets de Digital Innovation Hubs (DIH) et participer au consortium d'organismes le plus pertinent pour ce concours par rapport à nos atouts.

Forme : dépôt d'une « concept note » pour le 22 juin à 15h00, de façon à être retenu dans la sélection wallonne des DIH, puis dans la sélection belge, qui pourra concourir par la suite au niveau européen.

3. DÉVELOPPEMENT

La constitution du partenariat pour concourir est le cœur de la problématique à résoudre pour l'instant.

Les services ont approché AGORIA pour faire valoir dans ce contexte la qualité de centre européen de cybersécurité de l'ESEC Redu pour toutes les activités de l'ESA, décidée lors de sa Ministérielle de novembre 2019.

AGORIA avait déjà relevé de son côté cette opportunité, en même temps qu'il mobilisait un ensemble de partenaires de l'écosystème wallon Industrie 4.0 (le pôle Mecatech, les centres de recherche CETIC, SIRRIS, CENAERO, MULTITEL et la Sowalfin).

Les relations ont été établies par les services avec le directeur de l'ESEC, qui s'est montré très intéressé et décidé à approfondir les possibilités d'association de l'ESA au consortium. La même réaction a été obtenue du directeur du pôle SKYWIN.

IDELEX Développement a dans ce cadre accepté la proposition d'AGORIA de rejoindre le DIH centré sur l'Industrie 4.0 et sa transformation numérique en cours de constitution.

Cette participation pourra renforcer de façon importante le positionnement institutionnel et l'attractivité du bi-site ESEC-Galaxia, d'une part, et d'autre part, permettre au tissu industriel et socio-économique de la province de s'ouvrir davantage aux services des différentes politiques wallonnes et européennes d'accompagnement des entreprises et d'innovation, vu la qualité des autres partenaires du consortium.

IDELEX Développement apportera également aussi au consortium les ressources spécifiques de son parc d'activités thématique de Galaxia, son service wallon d'incubation de start-up, ses investissements immobiliers en cours, et son ouverture internationale sur l'Europe, avec la

présence d'une agence de la Commission européenne, ainsi que les relations établies avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Le Digital Innovation Hub est en effet un partenariat structuré d'organisations (à compétences complémentaires) qui soutient les entreprises (en particulier les PME) dans leur **transformation numérique**, dans un esprit non lucratif.

Le consortium doit offrir 4 types de service :

1. sensibilisation, accompagnement, expertise technologique et démonstration (tester avant d'investir), ce qui impose la collaboration des partenaires de recherche, cœur du système, dans au moins 1 des 3 technologies-clés du programme européen IA, HPC, Cybersécurité.
2. formation et développement des compétences ;
3. recherche de financement ;
4. mise en réseau et suivi de l'écosystème d'innovation (besoins des entreprises et offre de solutions).

L'appel lancé par le SPW EER vise à désigner les entités wallonnes qui seront reprises dans la liste belge des Digital Innovation Hubs, ce qui leur permettra de pouvoir par la suite participer aux appels restreints lancés par la Commission européenne fin 2020 et 2021 dans le cadre du nouveau programme pour une Europe numérique (Digital Europe Program). Les DIH wallons sélectionnés au niveau européen pourront bénéficier d'un cofinancement régional. Les activités seront menées pour une période de 7 ans (2021-2027 ou 2022-2028).

En cas de sélection au niveau européen, outre les financements européen et wallon, un minimum de 20 % de ressources propres est imposé dans le budget de 1 à 2 M€/an avec engagement ferme des membres du consortium. Des financements privés sont également attendus.

Les DIH wallons devront veiller à ce que leur action participe au développement de l'économie wallonne et réponde aux priorités politiques de la Wallonie. Ils prendront aussi en compte les priorités politiques développées au niveau de l'Union européenne.

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELEX Développement - ESEC

5. MONTANT DÉPLOYÉ

20.000 €

MESURE 12

Proposer un nouveau concept d'hébergement pour seniors

1. CONTEXTE

Les seniors sont particulièrement impactés par la crise du Covid19.

Notre plan stratégique 2020-2022 comprend un objectif opérationnel visant à renforcer nos démarches envers les seniors en :

- identifiant des concepts innovants et porteurs qui pourront être déployés dans le cadre des demandes concrètes des communes ;
- structurant notre approche de la manière la plus globale possible autour :
 - d'une offre d'équipements (domotique, ...) et de services (mobilité, soins, ...) permettant de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible à domicile,
 - de la mise en œuvre de logements adaptés au parcours de vie,
 - d'une politique visant à encourager les contacts sociaux et intergénérationnels.

Compte tenu de la crise et de ses impacts dramatiques sur les seniors, nous allons lancer une démarche proactive afin d'accélérer la mise en œuvre de ces objectifs.

2. DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE

Pour rappel, la Déclaration de Politique régionale (DPR) précise que la Wallonie considère comme prioritaire « le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie qui le souhaitent ». Ce dispositif s'articule notamment autour la promotion des formules intermédiaires entre le domicile et la maison de repos (centres de court séjour, résidences services, habitat communautaire, ...).

L'idée est donc de créer un **nouveau type d'hébergement pour seniors** ne souhaitant plus rester dans leur maison, sans pour autant intégrer un dispositif pour seniors dépendants ou une résidence services, dispositif exclusivement réservé à la location et dont les loyers restent malgré tout assez élevés. Ce nouveau type d'hébergement constituerait une étape intermédiaire permettant confort et une sécurisation, tout en rompant l'isolement.

À ce stade de la réflexion, ce nouveau type d'hébergement se décline comme suit :

- le concept serait composé d'un nombre limité d'appartements (6 à 10), nombre limité qui correspond bien au besoin de nos communes et villages. Ce nombre devrait être arrêté sur base de benchmarks et d'un optimum de structure architecturale. L'idée serait de standardiser l'organisation interne de manière à permettre une certaine duplication.
- les appartements feraient l'objet d'une promotion immobilière, l'utilisateur final pouvant être locataire.
- les appartements seraient :
 - spécifiquement réfléchis pour les seniors (mobiles ou en chaise) : appartements adaptables (hauteur des baies, positionnement des interrupteurs, dégagements, sanitaires, ...) avec possibilité d'aménagements légers pour les acheteurs qui le souhaitent (barres d'appui, hauteur du plan de travail, cloisonnement pour une meilleure circulation, ...),

- complétés par des équipements particuliers comme une pièce de vie commune avec cuisine, laissant la possibilité de préparer les repas en commun et de manger ensemble (cette activité est notamment privilégiée dans bon nombre de centres d'accueil de jour et permet de rompre l'isolement). Cette salle pourrait également être utilisée pour des activités collectives et être complétée d'un espace extérieur commun,
- équipés avec la domotique intégrée la plus adaptée, domotique active sur les aspects santé et sécurité (télémédecine, alertes automatiques d'urgence, ...) comme confort de vie et ergonomie.
- Les résidents devraient également disposer à domicile d'un panel de services à identifier comme par exemple service de ménage, petits travaux de bricolage, services de soins médicaux, soins du corps (coiffure, esthétique, pédicure, ...), service de transport, livraison de repas, livraison de courses, aide administrative, ... Les prestataires locaux seraient privilégiés pour assurer ces différents services.

Un modèle juridique devra être établi de manière à ce que les appartements soient réservés aux seniors.

Une réflexion devra également être menée sur la pertinence d'utilisation d'une partie des logements par des jeunes, de manière à enrichir le concept par cette dimension intergénérationnelle. De même, il conviendra d'intégrer la dimension télémedecine et plus particulièrement les avancées déjà réalisées en ce domaine.

3. ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

Dans un premier temps, dans un budget de l'ordre de 50 heures, nous exécuterons les actions suivantes :

- approfondissement des éléments de benchmarking et de pistes au niveau domotique. Ceci permettra d'objectiver le caractère innovant du projet et d'expliquer notamment en quoi il se distingue d'autres concepts existants ;
- rencontre avec Vivalia et la Province (e-santé) pour un échange avec les acteurs provinciaux du secteur ;
- identification des autres acteurs qu'il serait intéressant de contacter afin de valider le concept et s'assurer qu'il réponde bien aux besoins en territoire rural. Les échanges avec les acteurs à rencontrer permettront également d'identifier les pistes de partenariats éventuels à mettre en place au niveau de l'exploitation et la gestion des services.

Ces prestations seront effectuées par IDELUX Projets publics et sont intégrées aux démarches prospectives prévues dans le plan stratégique.

Au terme de cette phase de cadrage, si le caractère innovant et structurant du projet se confirme, l'aide du Fonds d'expansion sera sollicitée pour mener à bien la concrétisation d'un projet pilote, les actions suivantes étant prévues :

- rencontre des acteurs identifiés afin de valider le concept (réponse à la demande) et dégager des pistes de partenariats à mettre en place au niveau de l'exploitation et des services,
- analyse des technologies domotiques disponibles les plus adaptées.
- désignation d'un auteur de projet pour transformer le concept en avant-projet, avec explication détaillée (quoi, combien, avec qui) de l'ensemble des

équipements/aménagements spécifiques prévus (notamment en termes de domotique),

- mise en place d'un catalogue de services,
- montage juridique et plan d'affaires,
- identification d'un terrain sur lequel développer un projet pilote,
- proposition de partenariats pour mener à bien l'opération tant sur le plan immobilier qu'en termes de services fournis aux seniors,
- proposition de mise en place d'une structure d'exploitation souple, en partenariat avec la commune concernée et en s'appuyant sur un maillage de prestataires de services locaux.

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELEX Projets publics – IDELEX Développement – Province de Luxembourg

5. MONTANT DÉPLOYÉ

- 8.000 € pour la phase I
- Montant à déterminer ultérieurement pour la phase II

MESURE 13

Lancer un vaste programme de construction de bâtiments relais à l'usage des entreprises

1. CONTEXTE

Depuis plusieurs années, dans le cadre de nos différents plans stratégiques, nous avons systématiquement mis l'accent sur l'importance de pouvoir proposer aux TPE/PME des bâtiments relais, de manière à leur permettre de tester le lancement de nouvelles activités.

Pour rappel, le décret du 2 février 2017 reconnaît 2 catégories de bâtiments dont les définitions sont les suivantes :

- *le bâtiment d'accueil temporaire : il s'agit de l'immeuble, situé dans un périmètre de reconnaissance économique, qui est mis à disposition temporairement d'une ou plusieurs PME, en phase de lancement ;*
- *le centre de services auxiliaires : il s'agit de l'immeuble, situé dans un périmètre de reconnaissance économique, au sein duquel plusieurs entreprises ou leur personnel disposent de services et d'équipements communs auxiliaires destinés à favoriser la création, l'implantation et le développement d'entreprises.*

En termes de subventions, l'Arrêté portant exécution du Décret précise que :

- *le subside est fixé à un plafond maximum de 375.000€ pour un bâtiment d'accueil temporaire et à 500.000€ pour un centre de services auxiliaires. Il est calculé à un taux de 80% des montants éligibles ;*
- *ce plafond est majoré de 50% dans l'hypothèse où le bâtiment est situé dans un « parc régional » (soit un parc d'au moins 20ha qui participe à la mise en œuvre des plans prioritaires et des programmes Sowafinal), un « parc spécialisé » ou un « parc SAR ».*

Finalement, comme pour tous les dossiers FEDER, le montant du subside ne peut dépasser la différence entre les coûts d'investissements et la marge d'exploitation de l'investissement. Cette marge d'exploitation est déduite des coûts d'investissement ex ante, sur la base de projections raisonnables (calcul du déficit d'autofinancement (DAF)).

La subvention peut porter à la fois sur la création de nouveaux bâtiments comme sur l'acquisition/ transformation de bâtiments existants.

Ces bâtiments peuvent être cédés au terme d'une durée de 15 années après la première exploitation.

Suite à la crise du Covid-19, ces outils nous semblent encore plus porteurs, leur effet de levier au service de nos entreprises étant indéniable : disposer dans les meilleurs délais d'un portefeuille de nouveaux bâtiments relais nous semble donc un outil indispensable pour permettre aux entreprises de développer de nouveaux projets, en s'appuyant sur de l'immobilier disponible à des coûts locatifs mesurés.

Il s'agit donc **d'accélérer**, autant que faire se peut, **la mise en œuvre du nouveau programme** de bâtiments relais dont l'approbation par le Conseil d'administration est prévue au Plan stratégique 2020-2022.

2. DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE

2.1. Situation existante

À ce jour, l'état de notre portefeuille de bâtiments est le suivant : 67.000 m² de bâtiments en portefeuille locatif, ces m² se répartissant sur 55 bâtiments (NB : en 2015, nous disposions de 104.000 m²).

En termes de typologie, ces 55 bâtiments peuvent être classés de la manière suivante :

- Bureaux (surfaces louables) :
 - Novalis : 2.597 m²
 - Galaxia : 1.392 m²
 - Divers (Aye, Marloie, Athus) : 959 m²
- Halls :
 - 40 bâtiments de 235 à 9 000m²
 - 12 "ateliers" (anciens bâtiments PED) de 200 à 1 500 m².

Le taux d'occupation actuel de l'ensemble de nos bâtiments est de 95 %.

Sont à ce jour dans un processus de vente des bâtiments pour environ 11.680 m² :

- 2 halls à Bastogne (2021), soit 2 x 565 m²,
- hall « Reynders » à Libramont (2021), soit 1.944 m²,
- hall logistique « Scott » à Athus (2020 ?), soit 4.380 m²,
- hall froid « Sud Fresh » à Athus (2021 ?), soit 4.226 m².

2.2. Projets en cours

Les projets en cours de concrétisation, exposés de manière spécifique à plusieurs reprises en Conseil d'administration, représentent un potentiel d'environ 8.800 m². Le détail de ces projets est le suivant :

| Commune | Typologie | Nombre | M2 totaux | État du dossier |
|----------------------|---------------|-----------|--------------|---|
| Léglise | halls | 2 | 585 | Permis en cours d'instruction |
| Saint-Hubert | halls | 2 | 585 | Projet attribué mais à notifier. |
| Florenville | halls | 2 | 585 | Permis obtenu, lancement du chantier août 2020 |
| Athus-PED | halls | 5 | 1.000 | Avant-projet en cours d'élaboration |
| Arlon-campus | hall | 1 | 232 | Permis en cours d'instruction |
| Arlon-campus | bureau | 1 | 200 | Permis en cours d'instruction |
| Arlon-Schoppach | bureau | 1 | 400 | Avant-projet en cours d'élaboration |
| Galaxia | halls | 3 | 1.200 | Permis obtenu, en attente subside. |
| Novalis | halls biotech | 1 | 1.900 | Permis obtenu, lancement du marché public de travaux en mars 2020 |
| Galaxia – CE n°2 | bureau | 1 | 1.000 | CSC auteur de projet en préparation |
| US Gate | bureau | 1 | 1.100 | Attribution marché public auteur de projet |
| TOTAL halls | | 16 | 6.087 | |
| TOTAL bureaux | | 4 | 2.700 | |

En termes de financement, tous ces bâtiments sont couverts par des subsides (crédits ordinaires, PWI ou FEDER), à l'exception du programme de 3 halls à Galaxia pour lequel la demande de subsides en crédits ordinaires a été introduite en date du 03 février 2020, les subsides espérés étant de l'ordre de 1,85 M€.

À ces bâtiments, il faut ajouter 2 halls en réflexion à Vaux-sur-Sûre (modèle Florenville).

2.3. Évolution idéale de l'offre

Après analyse du marché par le département Prospection et Animation Économique, les besoins en bâtiments (développement de nouveaux bâtiments et/ou acquisition/rénovation de bâtiments existants) au regard des demandes des entreprises sont idéalement les suivants :

Priorité 1 (commercialisation idéalement en 2022/2023, soit dans 3 à 4 années)

| Commune | Typologie | Nombre | M ² totaux | Subsides estimés | PPII | Localisation |
|----------------------|-----------------|-----------|-----------------------|------------------|------|--|
| Aubange-PED | Hall logistique | 2 | 3.000 | 1.124.000 | NON | Face aux 2 halls logistiques existants |
| Aubange/Messancy | Hall logistique | 1 | 5.000 | 375.000 | NON | À déterminer |
| Arlon-Weyler nord | Hall relais | 2 | 800 | 750.000 | NON | Dernier terrain disponible en bout de zone |
| Bastogne-B2 | Hall relais | 2 | 800 | 750.000 | NON | Terrain à remblayer |
| Bastogne-B2 | Hall relais | 6 | 1.200 | 1.500.000 | NON | Terrain à remblayer |
| Manhay-Vaux Chavanne | Hall relais | 4 | 2.000 | 1.500.000 | 2020 | Rachat bâtiment HMS ? |
| Marche | Hall relais | 6 | 1.500 | 1.800.000 | 2023 | Site Mannaert |
| Vielsalm-Ratz | Hall relais | 2 | 500 | 600.000 | NON | À déterminer |
| Virton-Latour | Hall relais | 2 | 500 | 600.000 | 2023 | À déterminer |
| TOTAL | | 27 | 15.300 | 8.999.000 | | |

Priorité 2 (commercialisation 2024/2025, soit échéance 5-6 ans)

| Commune | Typologie | Nombre | PPII | M ² totaux |
|------------------|-------------|-----------|------|----------------------------|
| Arlon-Schoppach | Hall relais | 2 | 2023 | 600 |
| Bertrix-Corettes | Hall relais | 2 | NON | 500 |
| Durbuy-Barvaux | Hall relais | 4 | NON | 600 |
| Hotton-Bourdon | Hall relais | 4 | NON | 600 |
| Libramont | Hall relais | 2 | NON | 500 |
| Marche-Wex | Hall relais | 2 | NON | 1.000 |
| TOTAL | | 16 | | 3.800 m² |

3. ÉLÉMENTS FINANCIERS ET DE CALENDRIER

En toute première estimation, les besoins énoncés en priorité 1 représentent un montant de subsides de l'ordre de 9 M€, montant qu'il sera très difficile de mobiliser dans les 3-4 prochaines années car celui-ci s'ajoute à tous nos autres dossiers en cours et prévus, notamment en ce qui concerne l'équipement des parcs d'activités.

Il va de soi que nous étudierons la possibilité de mobiliser des subsides Feder pour développer partie de ce programme.

Par ailleurs, nous investiguons également les autres pistes suivantes :

- dans le cadre de développements conçus comme quartier d'entreprises (ex : PED, Marche ou Bastogne), l'idée serait d'étudier la possibilité de vendre, au sein d'une réflexion globale, des terrains avec permis ou CU2. Ce faisant, les entreprises intéressées pourraient s'implanter très rapidement, en se dégageant au maximum des contraintes administratives. Au sein de ces développements, nous conserverions une quotité de bâtiments IDELUX Développement de l'ordre de 50 % de manière à contrôler l'évolution du concept,
- sur base de contacts préalables avec les principaux logisticiens et les promoteurs industriels, nous souhaitons objectiver les besoins pour le développement, sur le sud de la province (Messancy ?) d'un bâtiment de l'ordre de 5 à 10.000 m², ainsi que les modalités de mise en œuvre d'un partenariat éventuel.

4. PARTENAIRE IMPLIQUÉ

IDELEX Développement – Wallonie – Union européenne

5. MONTANT DÉPLOYÉ

9 M€

MESURE 14

Participer financièrement aux aides de la Province en matière d'accompagnement d'entreprises

1. CONTEXTE

Depuis des années, la Province a mis en place trois aides au profit des entreprises et des communes :

- une aide à l'accompagnement des entreprises en matière de consultance ;
- une aide à la recherche de débouchés extérieurs ;
- une aide aux communes dans le cadre de l'exploitation de cellules commerciales vides.

2. OBJECTIF

Créer un effet de levier en libérant un montant égal à celui mobilisé par la Province, ce afin de doubler le nombre possible de dossiers. Ainsi, pour un euro alloué par la Province, un euro le serait aussi par IDELUX Développement.

3. DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE

D'une note reçue des Services de la Province, ces aides sont détaillées comme suit :

1. « AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES (EXISTE DEPUIS 2001)

CONTEXTE

Il existe un besoin de professionnalisation important dans le management des TPE/PME, dont les secteurs particuliers du commerce, de l'artisanat, du service aux entreprises et aux personnes qui, faute d'être rencontré, bloque le développement et entraîne le déclin de l'activité. D'où la nécessité de recourir à une expertise extérieure dans le but d'aider les entreprises concernées à renforcer l'efficacité de leur management.

ORGANISMES PARTENAIRES

UCM – CCILB – IDELUX et RND

BÉNÉFICIAIRES

Seules sont concernées les TPE et PME (définition UE).

INTERVENTION

La Province intervient dans le financement de la mise à disposition de conseillers externes (experts reconnus par la Wallonie) à concurrence de 50 % du coût, soit 310,00 € HTVA par jour, les autres 50 % étant à charge de l'entreprise.

La durée d'une mission d'accompagnement d'entreprise sera de l'ordre de 3 à 4 jours et ne devra pas dépasser 7 jours, soit maximum 2.170 € d'intervention provinciale.

LIQUIDATION DE L'AIDE

L'intervention financière de la Province est liquidée sur base de la production des rapports d'activités (dates, nature des prestations, nombre d'heures) relatifs à chaque dossier et établis par les experts.

Les experts factureront leurs prestations aux organismes partenaires (voir ci-dessus) sur base des rapports d'activités précités.

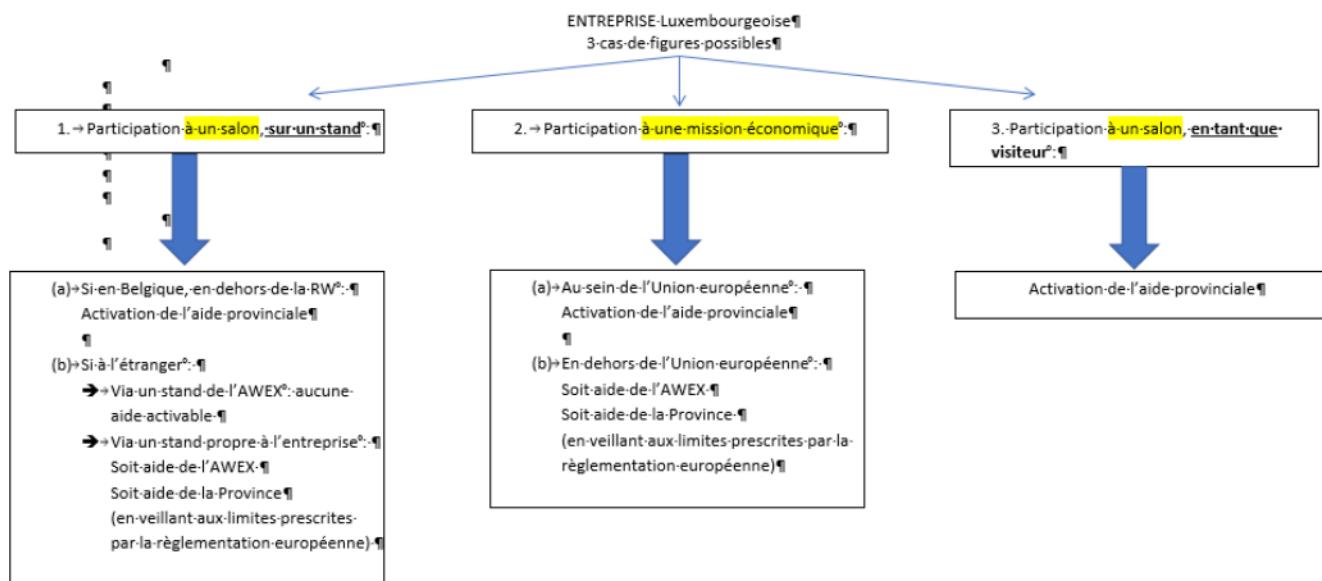
Budget annuel provincial : 40.000 € (engagé 2019) avec une moyenne de 2.000€/dossier

2. AIDE À LA RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS EXTÉRIEURS (RÉSOLUTION DU CONSEIL PROVINCIAL DU 30.09.16 – POUR INFO, CETTE AIDE PROVINCIALE EXISTE DEPUIS 1991 ET LA DERNIÈRE MODIFICATION DATE DE 2016)

BÉNÉFICIAIRES

PME (définition UE) ayant au moins un siège d'exploitation en province de Luxembourg (banques, assurances, négoce pur et professions libérales exclus). La demande doit être introduite au plus tard quinze jours ouvrables avant la date de la mission ou de la manifestation.

CONDITIONS



FRAIS ÉLIGIBLES (hors TVA) :

- *Frais de voyage et de séjour sur place d'un représentant de l'entreprise, au départ de la Belgique.*
- *Frais de location d'un stand.*
- *Frais d'aménagement comprenant (frais de location et d'assurance de matériel/de mobilier – frais de montage et démontage par une société externe – frais de pose de tapis plain, cloisons et luminaires – réalisation externe de panneaux/documents commerciaux/photos/posters/enseigne/logos – frais de consommables (électricité, eau, connexion, nettoyage, gardiennage)).*
- *Droits d'inscription à la manifestation.*

- *Frais d'envoi du matériel.*
- *Frais d'interprètes.*

MONTANT DE L'AIDE : 25 % par entreprise et par manifestation/action sans pouvoir excéder la somme de 2.000 € par année budgétaire (3.000 € si hors UE) et 3.000 € sur deux exercices successifs.

Bonus de 500 € si première participation en tant qu'exposant à un salon international et professionnel.

Bonus de 200 € pour la participation à un salon international et professionnel en tant qu'exposant au sein de la Grande Région (mais toujours en dehors de la Wallonie).

Budget provincial annuel : 10.000 € (engagés en 2019) - montant moyen par dossier : 500 €.

3. RÈGLEMENT PROVINCIAL À DESTINATION DES COMMUNES – AIDE À L'EXPLOITATION DES CELLULES COMMERCIALES VIDES POUR DES PORTEURS DE PROJET ENCADRÉS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI :

- *Existence d'un règlement communal similaire.*
- *Le bénéficiaire doit être une Commune du territoire provincial, et ayant octroyé, via un règlement communal en vigueur, une aide à un commerçant implanté sur une zone agglomérée de la province de Luxembourg.*
- *Accompagnement obligatoire d'une S.A.A.C.E agréée.*

DURÉE : aide financière accordée une seule fois.

MODALITÉS ET INTERVENTION FINANCIÈRE

De manière générale :

1. *20 % du montant de l'intervention communale, avec un plafond max. de 1.000 € ;*
2. *40 % du montant de l'intervention communale, avec un plafond max. de 2.000 € si l'activité commerciale développée fait partie d'un des 5 secteurs suivants : boucherie, boulangerie, épicerie, fromagerie et poissonnerie (dans la mesure où cette activité n'est pas encore établie sur le territoire de la Commune concernée) ;*
3. *60 % du montant de l'intervention communale, avec un plafond max. de 3.000 € s'il s'agit d'une des activités citées au point 2. ET que l'activité est de type artisanal (à savoir transformation de la matière première sur place).*

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- *Maximum 5 dossiers par Commune et par année budgétaire.*
- *Maximum 3.500 € par Commune et par année budgétaire.*

Budget provincial : 35.000 € prévus – 7.000 € engagés en 2019

4. PARTENAIRES IMPLIQUÉS

IDELEX Développement – Province de Luxembourg

5. MONTANT DÉPLOYÉ

85.000 €



Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 Arlon - Belgique
tél. +32 63 23 18 11
fax : +32 63 23 18 95
www.idelux.be

